

Auteure, autrice, écrivaine...

Activité 1 : Le mot dans l'actu

« Une « autrice » ou une « auteure ». Eh bien, nous sommes aujourd'hui le 8 mars, c'est la journée des **droits** des femmes. Donc, c'est un bon jour pour réfléchir à **la féminisation** des noms, notamment les noms de fonction et de **profession** qui ont suscité beaucoup de **débats** depuis les années **1990**. »

Activité 2 : Le féminin des noms de métier

1. Le mot « écrivaine » - féminin de « écrivain » - existe... **mais on l'entend rarement.**
2. « Écrivaine » est en fait... **un néologisme, un mot récent.**
3. Certaines personnes pensent que le féminin « écrivaine »... **est insultant car on entend « vaine » : une femme ne devrait pas écrire.**
Commentaire : L'adjectif vain/vaine a plusieurs sens. Entre autres :
- qui ne repose sur rien de sérieux, de solide ; qui n'est que manifestation futile ;
- qui fait preuve d'orgueil et de suffisance. Source: cnrtl.fr
4. Un argument absurde ! En effet, Yvan rappelle que... **c'est pareil dans le masculin : on entend « vain » !**
Commentaire : avoir de la veine = avoir de la chance
5. Le féminin d'« auteur », « autrice » est... **un ancien mot qu'on réutilise depuis peu.**
6. Le féminin « autrice »... **co-existe avec « auteure ».**
7. La prononciation de « auteur » et « auteure » est... **identique.**
8. Par rapport au masculin « auteur », le féminin « autrice » est... **logique.**
Commentaire : Les mots masculins en « -teur » font normalement leur féminin en « -trice ».
9. On trouve le féminin « -trice » quand le nom... **ne ressemble pas verbe.**
Commentaire : « Directrice » ne ressemble pas au verbe « diriger ».
10. On trouve le féminin « -teuse » quand le nom... **ressemble au verbe.**
Commentaire : « Chanteuse » ressemble au verbe « chanter ».
11. Le féminin « éditrice » (du verbe « éditer »)... **est une exception.**

Activité 3 : Le récap'

Le mot **écrivaine** existe mais on ne l'utilise pas beaucoup.

Le mot **autrice** est construit logiquement par rapport au masculin « auteur ». Mais il est en concurrence avec **auteure**.

Les mots masculins en « -teur » font leur féminin...

- en « -trice » quand le verbe est **différent** (directeur > directrice – diriger) ;
- en « -teuse » quand le verbe est **identique** (chanteur > chanteur – chanter). Il y a une exception : on dit **éditrice** mais le verbe est éditer.

Remarque : C'est l'Académie française (exclusivement composée d'hommes) qui interdit le mot « autrice » au XVIIe siècle ! [Source : site de France Culture.](#)